

Département
des Pyrénées-Orientales

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PONTEILLA-NYLS**

Conseillers en exercice : 23
Conseillers Présents : 21
Procurations : 2
Convocation : 14 avril 2026

Séance du 22 avril 2026 à 18 heures 30

L'an deux mille mille vingt six, le vingt-deux avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué se réunit au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Franck DADIES, Maire.

Présents : MM DADIES Franck, BOIDIN Lucie, MOULIN Alexandre, CASTELL Marie-Hélène, HANOL Didier, ADOUE Thérèse, SANCHEZ Maxime, MAYNERIS-BONFANTI Carine, MASSOTEAU Thierry, ALMENDROS Marjorie, SAVINE Eric, FREVILLE Jocelyne, BOUSCASSE Michel, ARACIL Chrystelle, CATALA Rémi, DUMEC Isabelle, HARDY Mathieu, PARE Patrice, BANQ Chantal, MAZAS Michelle, VIDAL Fabien.

Absents excusés ayant donné mandat de vote : BLONDEL Géraldine à DADIES Franck, SANCHEZ Christèle à VIDAL Fabien.

Absent : néant

M HARDY Mathieu est nommé Secrétaire de Séance. Monsieur le Maire a ouvert la séance du conseil municipal.

Le quorum a été vérifié, le Conseil municipal peut délibérer.

OBJET: ACQUISITION AMIABLE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AA N°268, SISE LA FOUN DELS HORTS, EN VUE DE LA CRÉATION D'UN LIEU DE STOCKAGE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune doit faire face à des besoins croissants en matière de stockage de matériels, équipements et fournitures nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Afin de répondre à ces besoins, il est proposé de procéder à l'acquisition amiable de la parcelle cadastrée section AA n°268, sise **La Foun dels Horts**, d'une superficie de **1 670 m²**, appartenant à **Mme BOSC veuve PATROUX Dominique**, dans le cadre de l'indivision PATROUX.

Les échanges engagés avec la propriétaire ont permis d'aboutir à un accord amiable au prix de **8 500 €**, soit environ **5,09 € par m²**.

Cette acquisition présente un intérêt communal, en ce qu'elle permettra à la commune de disposer d'un espace adapté pour organiser un lieu de stockage destiné aux besoins des services municipaux.

Il est précisé que les frais annexes à cette acquisition, notamment les frais notariés, seront à la charge de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** l'acquisition amiable de la parcelle cadastrée section AA n°268, sise **La Foun dels Horts**, d'une superficie de **1 670 m²**, appartenant à **Mme BOSC veuve PATROUX Dominique**, indivision PATROUX ;
- **Fixe** le prix d'acquisition à la somme de **8 500 €** ;

- **Précise** que les frais annexes à cette acquisition, notamment les frais notariés, seront à la charge de la commune ;
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique, ce qui proroge de deux mois le délai de recours contentieux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents. « Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Le Maire,

Franck DADIES

